



Commune
d'AMPUS

Délibération N°2026-055

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 25 JUIN 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-cinq juin, à 18 heures 30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'AMPUS, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BELADEN, Maire.

Présents : Mmes MM. Jean-François BERTHELEY, Catherine de BONNEFOY, Julien ICARD, Julie LUCCIONI, Jean-François DEWAILLY, Bernard BOUSQUET, Alexandre SYLVESTRE A LA MARIAZ, Julie FERRAND, Frédéric MAULINO et Eddy LEBEAU.

Excusés : Monique DE SANTIS épouse BALDACCI représentée par Catherine de BONNEFOY et Sébastien PLEVEN représenté par Julie LUCCIONI

Absents : Sandrine CERVETTI épouse RIMBAUD et Florence JEAN DIT GAUTIER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Julie LUCCIONI.

Nombre de membres en exercice : 15 Nombre de membres présents : 11 Nombre de Suffrages exprimés : 13
Pour : 13 Contre : 00 Abstention : 00

REFECTION D'UN MUR DE SOUTÈNEMENT CHEMIN DES ADRECHS : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL DU VAR – ANNEE 2026

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un mur de soutènement, situé Chemin des Adrechs, s'effondre et doit impérativement faire l'objet d'une réfection.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de réaliser cette réfection pour un montant estimatif de 68 333 € HT soit 82 000 € TTC.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention pour l'année 2026 auprès du Conseil Départemental du Var d'un montant de 54 667 € (soit 80% de l'opération HT).

Le CONSEIL MUNICIPAL, ouï l'exposé du Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la réfection du mur de soutènement Chemin des Adrechs pour un montant estimatif de 68 333 € HT soit 82 000 € TTC,

SOLLICITE une subvention auprès du Conseil Départemental du Var pour l'année 2026 d'un montant de 54 667 €,

AUTORISE le Maire ou un Adjoint à signer tout document relatif à cette affaire,

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget de la commune exercice 2026.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Pour copie certifiée conforme,

Le Maire : Thierry BELADEN

